



**PRÉFET
DU RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des Affaires Juridiques
et de l'Administration Locale**

***Bureau de l'Urbanisme
et de l'Utilité Publique***

CERTIFICAT D’AFFICHAGE N°2

Le (la) maire de _____ certifie

avoir affiché * du _____ au _____ (inclus)

l’avis au public relatif à **l’enquête parcellaire complémentaire prescrite par arrêté préfectoral n° E-2026-387 du 18 septembre 2026** pour le projet d’aménagement d’une voie verte et de sécurisation de la route de Vancia entre le centre-village de Sathonay-Village et le hameau de Vancia à Rillieux-la-Pape sur le territoire des communes de Sathonay-Camp, Sathonay-Village et Rillieux-la-Pape, présenté par la métropole de Lyon,

- ☐ en mairie
- ☐ sur les panneaux d’affichage municipaux

*** 8 jours au moins avant le début de l’enquête et pendant toute la durée de celle-ci.**

Fait à _____, le _____

Signature et cachet du (de la) maire
(nom et prénom)

Ce document doit être retourné
à la préfecture du Rhône

Direction des affaires juridiques et de l’administration locale
Bureau de l’urbanisme et de l’utilité publique
par voie de messagerie à : pref-urbanisme@rhone.gouv.fr